

FICHE DE TARIFICATION

Au 01 Mai 2023

DESIGNATION	TARIFS TTC	
	Hospitalisation	Ambulatoire
Forfait journalier *	20 € / jour	
Forfait PAS	24 €	24 €
CHAMBRE PARTICULIERE EN MEDECINE / CHIRURGIE / MATERNITE		
Chambre particulière	70 €	60 €
Chambre particulière avec accompagnant	85 €	
<i>PRESTATIONS</i>		
Téléphone (ouverture de ligne + communication à la minute)	5 € + 0.15 €/minute	
Télévision	2.5 €/jour (chambre double) 5 €/jour (chambre particulière)	
Repas accompagnant	10 €/unité	
Lit accompagnant + petit-déjeuner	15 €/nuitée	
Forfait ambulatoire (TV, Wifi, trousse Ambu ...)		30 €

* Facturation du 1^{er} jour d'hospitalisation au jour de sortie inclus.

Article L 162-22-6 du Code de la Sécurité Sociale : « Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins. »

« Les tarifs des prestations pour exigence particulière du patient proposées au sein de l'établissement, sont à votre charge et/ou à celle des organismes d'assurance maladie complémentaires »

Dispositif Bloctel - Article L 223-2 du code de la consommation prévoit : « Lorsqu'un professionnel est amené à recueillir auprès d'un consommateur des données téléphoniques il l'informe de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique »